



ALBENS
CESSENS
ÉPERSY
MOGNARD
ST-GERMAIN-LA-CHAMBOTTE
ST-GIROD

Enquête publique

Classement / déclassement des voies communales

Dossier n°2

Régularisation d'emprise du tracé du chemin rural du Moulin

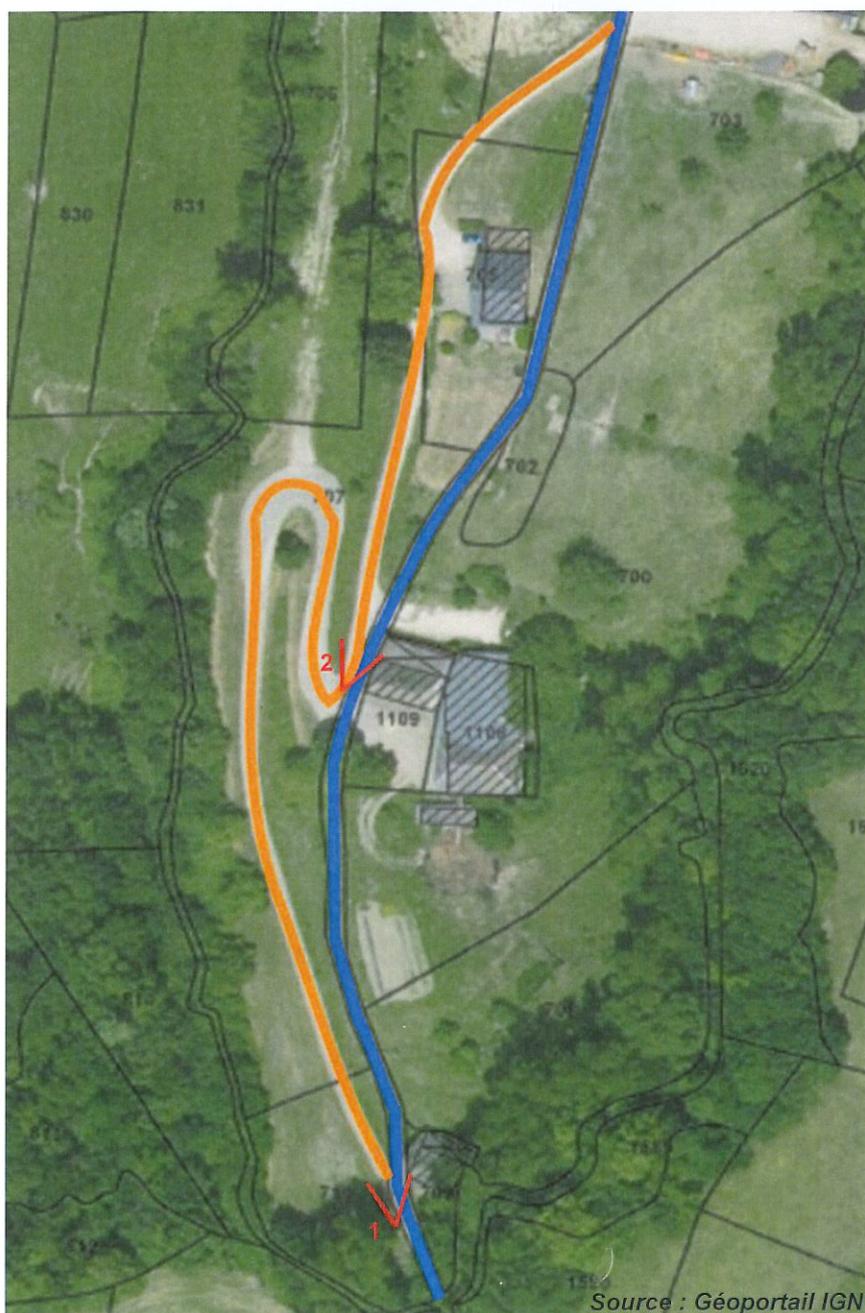
Commune déléguée de Saint-Germain-la-Chambotte

1. CONTEXTE ET OBJECTIF

La commune déléguée de SAINT - GERMAIN LA CHAMBOTTE a fait réaliser en 2015 des opérations de levés terrestres qui ont mis en évidence d'importantes discordances entre la représentation cadastrale du « Chemin du Moulin » et son tracé réel.

Sur une longueur de 400 mètres environ, au lieudit « Les Moulins », l'emprise réelle du chemin ne correspond pas à sa représentation cadastrale et impacte la parcelle A n° 1588, propriété de M. Thierry MONARD, la parcelle B n° 705 appartenant à M. et Mme Marcel ROSSET ainsi les parcelles B n° 704, 707 et 710 appartenant à l'Indivision ROSSET.

Or, ce chemin est quotidiennement emprunté par les propriétés riveraines, présente une finition en enrobé et un bon état d'entretien général.



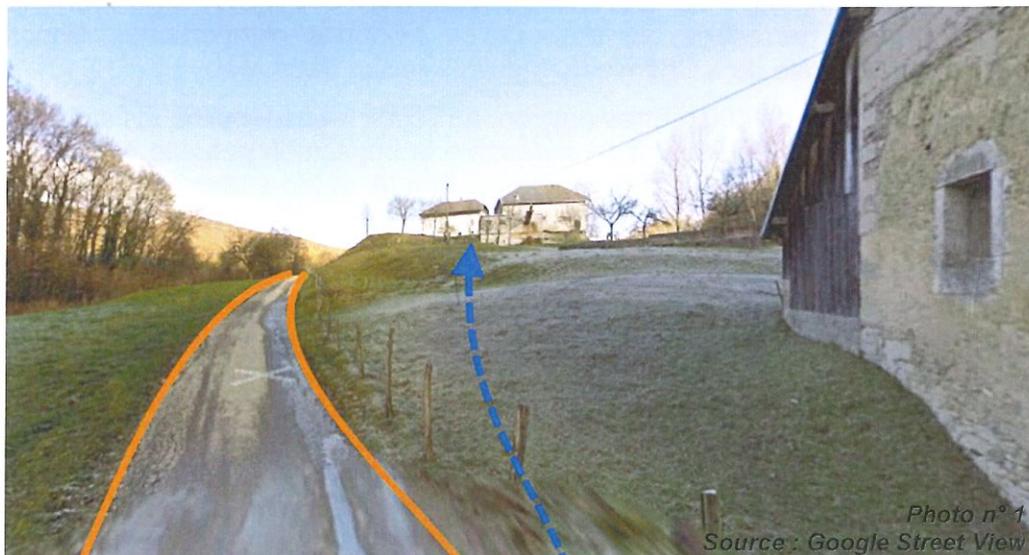
— Emprise cadastrale

— Tracé réel



Position et Angle de prise de vue photo n° 1 et 2.

Le souhait de la commune d'ENTRELACS (SAINT - GERMAIN LA CHAMBOTTE) est de maintenir le chemin existant en l'état et de régulariser la situation foncière en se portant acquéreur des parcelles composant l'actuel chemin puis, en rétrocedant aux propriétaires riverains l'emprise non utilisée correspondant à la représentation cadastrale du chemin du Moulin.



— — — — — Tracé approximatif suivant représentation cadastrale

— — — — — Tracé réel



2. PROJET

Afin de respecter ses objectifs, la commune propose de procéder à l'acquisition des parcelles composant l'emprise réelle du chemin du Moulin, puis d'aliéner son emprise cadastrale au profit des propriétaires riverains qui le souhaiteraient.

2.1. Liste des modifications soumises à enquête publique

Aliénation de l'emprise cadastrale du Chemin du Moulin au profit des propriétaires riverains

La commune souhaite mettre en concordance la représentation cadastrale avec l'état des lieux et propose, dès lors que les acquisitions permettant la régularisation de l'emprise réelle du chemin seront entérinées, d'aliéner au profit des propriétaires riverains, l'emprise cadastrale du Chemin du Moulin.

2.2. État parcellaire

Indications Cadastreales			Propriétaire actuel	Parcelle concernée		Restant au propriétaire		Observations
Lieudit	Section	N°	Nom - Prénom	N°	Sup.	N°	Sup.	Mesure souhaitée
Le Moulin	238B	CR	Commune d'ENTRELACS	CRp1	24ca	-	-	Aliénation
Le Moulin	238B	CR	Commune d'ENTRELACS	CRp2	37ca	-	-	Aliénation
Le Moulin	238B	CR	Commune d'ENTRELACS	CRp3	38ca	-	-	Aliénation
Le Moulin	238B	CR	Commune d'ENTRELACS	CRp4	1a 29	-	-	Aliénation
Le Moulin	238B	CR	Commune d'ENTRELACS	CRp5	84ca	-	-	Aliénation
Le Moulin	238B	CR	Commune d'ENTRELACS	CRp6	26ca	-	-	Aliénation
Le Moulin	238B	CR	Commune d'ENTRELACS	CRp7	04ca	-	-	Aliénation
Le Moulin	238B	CR	Commune d'ENTRELACS	CRp8	77ca	-	-	Aliénation
Le Moulin	238B	CR	Commune d'ENTRELACS	CRp9	62ca	-	-	Aliénation
Le Moulin	238B	CR	Commune d'ENTRELACS	CRp10	1a 05	-	-	Aliénation
Le Moulin	238B	CR	Commune d'ENTRELACS	CRp11	24ca	-	-	Aliénation
Le Moulin	238B	CR	Commune d'ENTRELACS	CRp12	1a 10	-	-	Aliénation
Le Moulin	238B	CR	Commune d'ENTRELACS	CRp13	34ca	-	-	Aliénation



**DAVIET
BISSON**

Géomètres-Experts

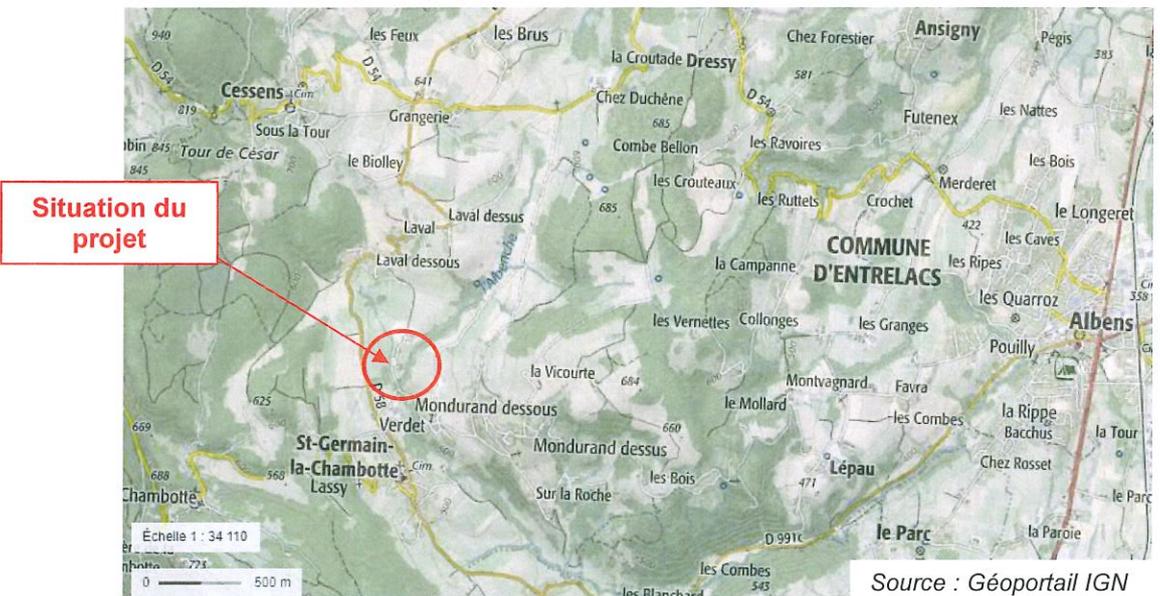
SELARL DAVIET - BISSON
16 avenue des Alpes
ZAE Rumilly Est
74150 RUMILLY
Tél. : 04 50 02 89 60
Fax : 04 50 02 69 54

contact@cedric-daviet.fr
www.cedric-daviet.fr

Cédric Daviet
Géomètre - Expert
Expert près la Cour d'Appel
de Chambéry

Agathe Bisson
Géomètre - Expert

N° Dossier
15602



Département de la Savoie

Commune d'ENTRELACS (SAINT - GERMAIN LA CHAMBOTTE)

Aliénation de l'emprise cadastrale du Chemin Rural du Moulin

Plan de Situation



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR



Le contenu, la représentation et la date d'actualisation des données ci-dessus éditées sont de la responsabilité du propriétaire gestionnaire de chaque donnée
Les documents opposables approuvés par arrêté préfectoral, sont consultables en mairie et en préfecture - Reproduction interdite - jeudi 14 juin 2018



CEDRIC DAVIET
Géomètres-Experts

SELARL CEDRIC DAVIET
16 avenue des Alpes
ZAE Rumilly Est
74150 RUMILLY
Tél. : 04 50 02 89 60
Fax : 04 50 02 69 54

contact@cedric-daviet.fr
www.cedric-daviet.fr

Cédric Daviet
Géomètre-Expert
Expert près la Cour d'Appel
de Chambéry

Agathe Bisson
Géomètre-Expert

N° Dossier
15602

Suivi par
AB-PB

Echelle
1 / 500

Réf. info 15602.dwg
Dernière mäj: 04/02/2016

Sauf étude particulière, les servitudes de toutes natures apparentes ou occultes, les conditions de raccordement aux réseaux, les limites non reconnues par un procès-verbal sont indiquées sous toutes réserves

Les superficies annoncées en m² correspondent aux surfaces réelles mesurées et bornées.
Les contenances cadastrales indiquées en ares correspondent à des surfaces graphiques du plan cadastral. (non garanties)



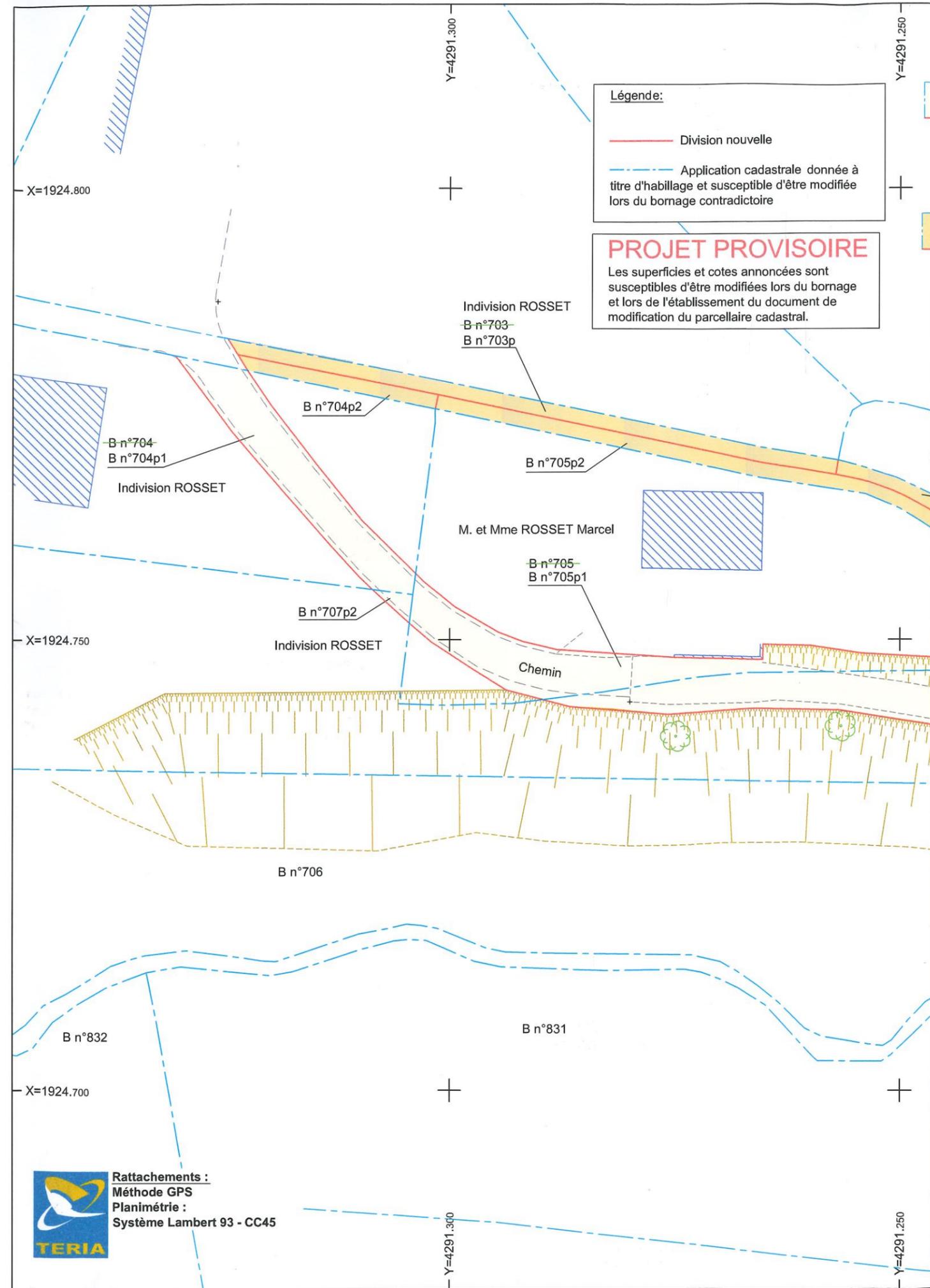
GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
SELARL inscrite à l'Ordre
sous le N° 2006C200010

Département de la Savoie
Commune d'Entrelacs
(Saint-Germain-La-Chambotte)

Régularisation foncière
du Chemin du Moulin
Section A et B - Lieudit "Le Moulin"

Projet de Division

Etat des lieux : 17/11/2015
Plan : 14/12/2015

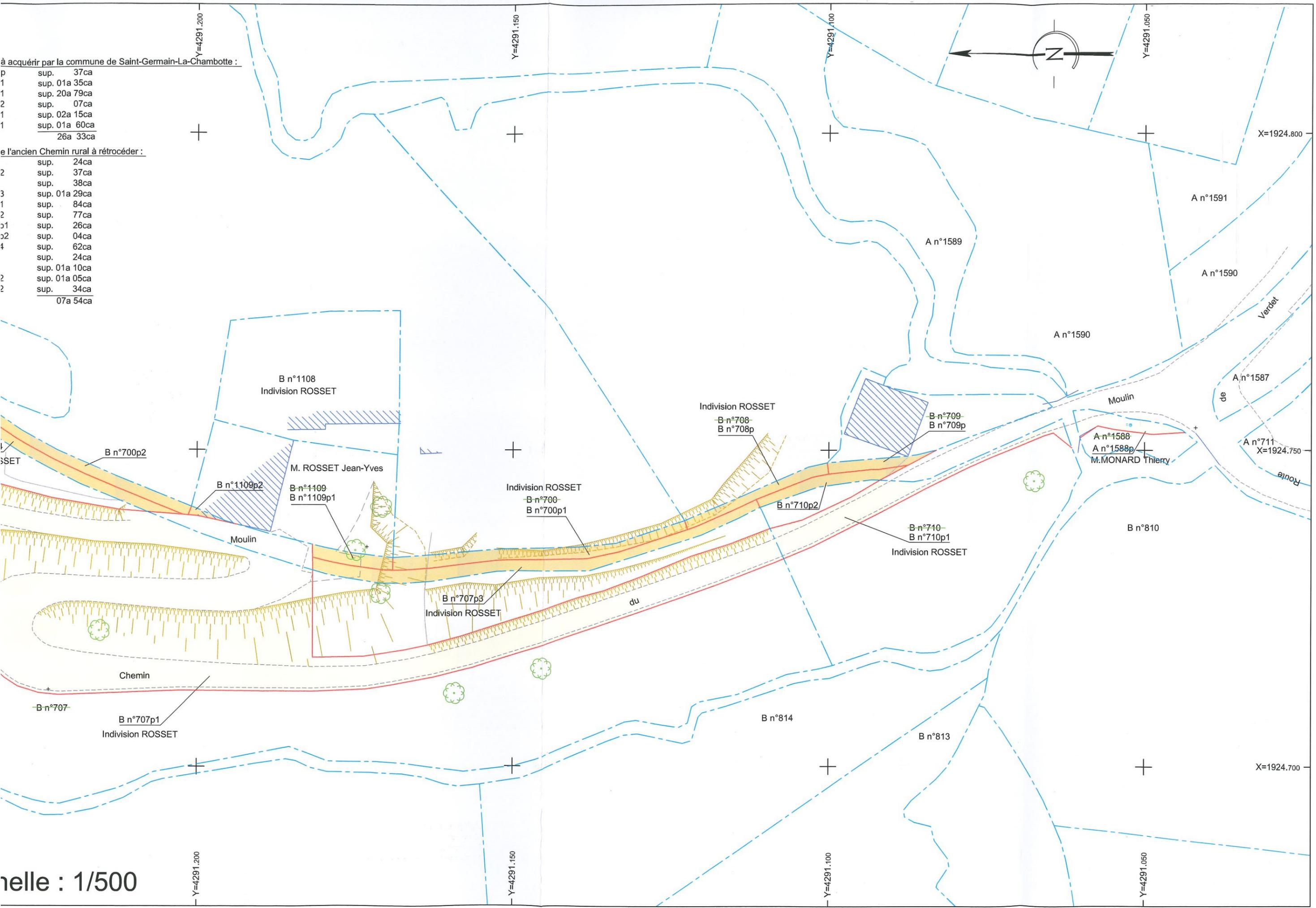


à acquérir par la commune de Saint-Germain-La-Chambotte :

- sup. 37ca
- sup. 01a 35ca
- sup. 20a 79ca
- sup. 07ca
- sup. 02a 15ca
- sup. 01a 60ca
- 26a 33ca

de l'ancien Chemin rural à rétrocéder :

- sup. 24ca
- sup. 37ca
- sup. 38ca
- sup. 01a 29ca
- sup. 84ca
- sup. 77ca
- sup. 26ca
- sup. 04ca
- sup. 62ca
- sup. 24ca
- sup. 01a 10ca
- sup. 01a 05ca
- sup. 34ca
- 07a 54ca



échelle : 1/500